OÙ LA COUVERTURE S'APPLIQUE-T-ELLE?

- ANNULATION: dans le monde entier.
- ASSISTANCE VOYAGE: dans la zone choisie à la souscription du contrat, à savoir:
  - Europe: les États membres de l'Union européenne, ainsi que le Royaume-Uni, la Principauté de Monaco, Saint-Marin, Andorre, le Liechtenstein, la Cité du Vatican, la Suisse, le Monténégro, la Biélorussie, la Bosnie-Herzégovine, la Fédération de Russie (jusqu'à 60° de longitude est), l'Islande, la Macédoine, la Moldavie, la Norvège, la Serbie, la Turquie, l'Ukraine, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et Israël, à l'exception du pays du domicile.
  - Monde: couverture dans le monde entier, à l'exception du pays du domicile.
- ALL-IN (ANNULATION ET ASSISTANCE VOYAGE): couverture dans le monde entier, à l'exception du pays du domicile.

QUAND SOUSCRIRE?

- ANNULATION: au plus tard 30 jours suivant la réservation ou à la réservation pour un départ dans les 30 jours.
- ASSISTANCE VOYAGE: au plus tard la veille du départ.
- ALL-IN (ANNULATION ET ASSISTANCE VOYAGE): au plus tard 30 jours suivant la réservation ou à la réservation pour un départ dans les 30 jours.
- FLIGHT GUARANTEE: à la réservation du voyage.

QUI PEUT SOUSCRIRE?

Les personnes assurées sont les personnes physiques dont le nom est indiqué dans le document de confirmation, qui ont le même domicile ou qui réservent un voyage commun, pour autant qu'elles soient domiciliées dans un Etat membre de l'Espace Economique Européen (EEE).

DOCUMENTS IMPORTANTS

(conditions générales, documents IPID)

Les conditions générales et les documents IPID (fiches produit) sont mis à disposition ou transmis à l'avance par votre agent de voyage.

Il est nécessaire de prendre connaissance de ces documents avant la souscription du produit.

Le présent dépliant est purement informatif. Il ne remplace pas les conditions générales et particulières qui restent la seule référence concernant les couvertures.

DROIT APPLICABLE

Le droit belge est d'application.

ASSUREUR

AG Insurance SA, Bd E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles, RPM Bruxelles TVA BE 0404.494.849. Entreprise d'assurance belge agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.

ASSISTEUR

Touring SA, Boulevard Roi Albert II 4 bte 12, 1000 Bruxelles, RPM Bruxelles TVA BE 0403.471.401.

AGENT

L'assureur est représenté par Protections SRL, Sleutelplas-straat 6, 1700 Dilbeek, RPM Bruxelles TVA BE 0881.262.717.

Protections SRL est enregistrée sous ce numéro auprès de la FSMA, rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles, et agit comme agent lié, rémunéré à la commission, pour AG Insurance SA.

RÉCLAMATIONS

En cas de remarques ou de réclamations, vous pouvez vous adresser à Protections, Service des réclamations, Sleutelplas-straat 6, 1700 Dilbeek, Belgique, ou par e-mail via l'adresse claims@protections.be.

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de la solution proposée, contactez l'Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, Belgique, ou par e-mail via l'adresse info@ombudsman.as. Vous avez cependant toujours la possibilité d'intenter une action en justice.

ASSURANCES VOYAGE

Valable à partir du 01/01/2024

COUVERTURE COVID

Une infection au coronavirus est considérée comme une maladie tant avant le voyage (annulation) que pendant le voyage (assistance médicale).

Les garanties en cas de maladie restent donc pleinement en vigueur.

Pour des vacances sans tracas à une prime avantageuse

PROTECTIONS® TRAVEL INSURANCE

Connections

TARIFS

SINGLE TRIP

ANNULATION(*)	
5,5 % du montant total du voyage (min. € 20/personne)	
ASSISTANCE VOYAGE	
Europe: € 3 par jour (min. € 20/personne)	
Monde: € 6 par jour (min. € 35/personne)	
Valable pour max. 35 jours, € 40/personne et par mois suppl.	
ALL-IN (ANNULATION ET ASSISTANCE VOYAGE)(*)	BEST SELLER
7,5% (min. € 70/personne)	
Valable pour max. 35 jours, € 40/personne et par mois suppl.	
(*) MORA MORA (OPTION): € 25	
FLIGHT GUARANTEE: € 15	

MULTITRAVEL 365

ANNULATION	
Single (1 personne)	€ 130
Duo (2 personnes)	€ 195
Party (max. 5 personnes)	€ 240
Personne supplémentaire	€ 50
ASSISTANCE VOYAGE	
Single (1 personne)	€ 190
Duo (2 personnes)	€ 285
Party (max. 5 personnes)	€ 330
Personne supplémentaire	€ 60
Valable pour max. 95 jours, € 40/personne et par mois suppl.	
ALL-IN (ANNULATION ET ASSISTANCE VOYAGE)	
Single (1 personne)	€ 250
Duo (2 personnes)	€ 375
Party (max. 5 personnes)	€ 450
Personne supplémentaire	€ 75
Valable pour max. 95 jours, € 40/personne et par mois suppl.	

BÉNÉFICIEZ DE NOS GARANTIES ÉTENDUES

ANNULATION

jusqu'à max. € 10.000/personne pour single trip et jusqu'à max. € 2.500/personne pour multitravel 365

- maladie (y compris COVID-19), accident ou décès
- complications pendant la grossesse
- licenciement
- nouveau contrat de travail
- seconde session
- dégâts importants à vos biens immobiliers
- divorce ou séparation
- compensation en cas de retour anticipé
- à l'exception de toute raison connue à la souscription du contrat

ASSISTANCE VOYAGE

(= assistance personnes, bagages et capital accident de voyage)

ASSISTANCE PERSONNES

- rapatriement en cas de maladie, d'accident ou de décès
- couverture des frais médicaux (y compris COVID-19) à concurrence de € 1.000.000
- frais de soins consécutifs après un accident à l'étranger à concurrence de € 6.000
- retour anticipé pour raison urgente
- frais de recherche et de sauvetage
- ligne d'information médicale
- garanties ski
- à l'exception des sports de compétition, d'une hospitalisation ou opération connue avant le départ et des contrôles médicaux

BAGAGES

- vol et perte par une compagnie aérienne à concurrence de € 1.500
- couverture des objets de valeur à concurrence de € 450
- premiers achats nécessaires à concurrence de € 300
- à l'exception des lunettes, ordinateurs et appareils de communication et de navigation mobiles

CAPITAL ACCIDENT DE VOYAGE

- indemnisation de € 12.500 en cas de décès et jusqu'à € 25.000 en cas d'invalidité permanente après un accident
- à l'exception d'un accident de voyage survenu à des personnes de plus de 70 ans

Une franchise de € 25 par personne et par sinistre s'applique toujours en cas d'annulation, de frais médicaux ou de problèmes de bagages.

EXTRA

MORA MORA (OPTION)

en cas d'événement imprévu (catastrophe naturelle, attentat, épidémie), couverture à concurrence de € 500 des:

- frais de modification du voyage
- frais de prolongation du voyage (hébergement, transfert, modification du titre de transport)
- à l'exception des événements exceptionnels plus de 30 jours avant le départ

FLIGHT GUARANTEE

en cas de faillite de la compagnie aérienne, couverture à concurrence de € 1.250 pour:

- le remboursement du billet
- le rapatriement
- excepté si la cause existait déjà à la réservation ou au début du voyage